

SUD éducation

Livret d'accueil

25 ans d'histoire syndicale

Le mouvement social de décembre 1995 et les carences des organisations syndicales en place ont fait apparaître la nécessité de créer un outil syndical pour répondre à l'attente des personnels en lutte. À cette occasion, des militant·es de différents syndicats de l'Éducation nationale, depuis longtemps oppositionnel·les dans leurs organisations, ou plus récemment déçu·es par les orientations et pratiques de celles-ci, se sont retrouvé·es dans la lutte avec des collègues qui, pour les mêmes raisons, n'étaient pas ou plus syndiqué·es.

Dans d'autres secteurs professionnels (SNCF, en janvier 1996) **des syndicats reprenaient à leur compte le sigle SUD inauguré par SUD PTT en 1989 : « Solidaires, Unitaires, Démocratiques »**. Après quelques mois de réflexion et de discussions, SUD éducation s'est constitué...

En mai 1996, les statuts provisoires d'un syndicat national sont déposés à Paris. Ainsi, au printemps 96, SUD éducation se crée à Paris, à Toulouse, en Saône-et-Loire, dans l'Aisne, à Lyon, à Créteil, en Mayenne, en Languedoc-Roussillon, en Bretagne, et les réunions se multiplient...

Durant les premières années, les syndicats SUD éducation – dont le nombre n'a cessé d'augmenter – se sont implantés sur leur propre champ géographique et se sont régulièrement retrouvés dans des rencontres nationales pour débattre, coordonner leurs actions et construire une structure SUD Éducation à l'échelle nationale.



Au premier congrès national, qui s'est tenu à Lyon du 28 mai au 1er juin 1998, les vingt-cinq syndicats locaux constitués (ils sont plus de 70 aujourd'hui) ont adopté les statuts de la Fédération des syndicats SUD éducation. La forme fédérale a été préférée à celle d'un syndicat national qui aurait laissé trop peu d'initiatives et de responsabilités aux structures locales, ainsi qu'à celle d'une simple union de syndicats entièrement autonomes qui n'aurait guère été propice à la cohérence des positions et apparitions de SUD éducation au plan national, face aux ministères, aux personnels et aux autres syndicats. En rupture toujours avec les traditions de corporatisme dans l'éducation et la recherche, **c'est le choix d'un syndicalisme intercatégoriel, syndiquant tous les personnels de la maternelle à l'université, qui a été fait.**

SUD éducation n'a plus été représentatif au niveau Éducation nationale et a perdu à ce titre une large part de ses moyens de fonctionnement entre 2014 et 2022. Les élections professionnelles de 2022 ont permis de conserver le siège au niveau ministériel Enseignement Supérieur et Recherche et de retrouver un siège au niveau ministériel dans l'Éducation nationale et par conséquent de bénéficier de moyens syndicaux plus importants.

Nos grandes orientations

✓ Pour un autre syndicalisme

- en pratiquant la rotation des mandats (décharges limitées à un mi-temps maximum d'une durée de huit ans maximum),
- en garantissant l'indépendance à l'égard des partis politiques,
- en assurant son auto-financement,
- en fonctionnant sur le principe de la démocratie directe : les adhérent·es élaborent les positions, déterminent l'orientation et décident l'action, notamment dans le cadre des congrès et des assemblées générales régulières.

✓ Un syndicat à la fois de lutte et de transformation sociale

- dans ses secteurs professionnels et dans la société ; un syndicat qui s'oppose résolument au néolibéralisme appliqué à l'enseignement et à la recherche comme aux services publics et à la société toute entière. Un syndicat qui combat la précarité, la flexibilité, l'exploitation et l'exclusion, qui agit « Pour une autre école, pour une autre société ».

✓ Un syndicat qui porte les valeurs du féminisme, de l'antiracisme, de l'antifascisme et qui porte les revendications pour une justice sociale, climatique et écologique

✓ Un syndicat qui revendique une école et une société démocratiques, à l'image de son fonctionnement

✓ Un syndicat intercatégoriel qui rassemble toutes les catégories de personnels des établissements assurant une mission d'enseignement et de recherche dans l'Éducation nationale : enseignant·es de tous niveaux, personnels administratifs et techniques(ingénieur·es,

administratifs·ves, technicien·nes, ouvrier·ères, personnels santé, sociaux), chercheur·euses de toutes catégories et de tous grades, titulaires, non-titulaires, actif·ves et retraité·es.

✓ Un syndicat inscrit dans l'interprofessionnel, membre de l'Union Syndicale Solidaires qui réunit de plus en plus de syndicats du public et du privé : Solidaires Finances Publiques, Solidaires Étudiant·es, SUD PTT, SUD Rail, SUD Santé-Sociaux, SUD Collectivités Territoriales, SUD culture, SNJ (journalistes), SUD Recherche-EPST, SUD Fnac, SUD Industries (SCANIA), etc.

✓ Un syndicat qui lutte pour l'égalité des droits : RESF, chômeur·ses et précaires, immigré·es avec ou sans papiers ; contre le fascisme, le racisme et toute forme de discrimination et d'exclusion.

✓ Un syndicat qui s'engage contre la mondialisation capitaliste et libérale sous toutes ses formes, et qui s'engage pour la défense des services publics...

✓ Un syndicat engagé dans l'international : des liens de solidarité et d'échanges avec les organisations syndicales d'autres territoires.

éducation
SUD
Union
syndicale
Solidaires

Le fonctionnement de la fédération

SUD éducation est une fédération qui regroupe des syndicats locaux souvent à l'échelle départementale voire bi-départementale.

SUD éducation a adopté un modèle fédéraliste qui garantit une large autonomie des syndicats locaux : les syndicats sont liés par leur adhésion à des statuts communs, disponibles sur le site sudeducation.com.

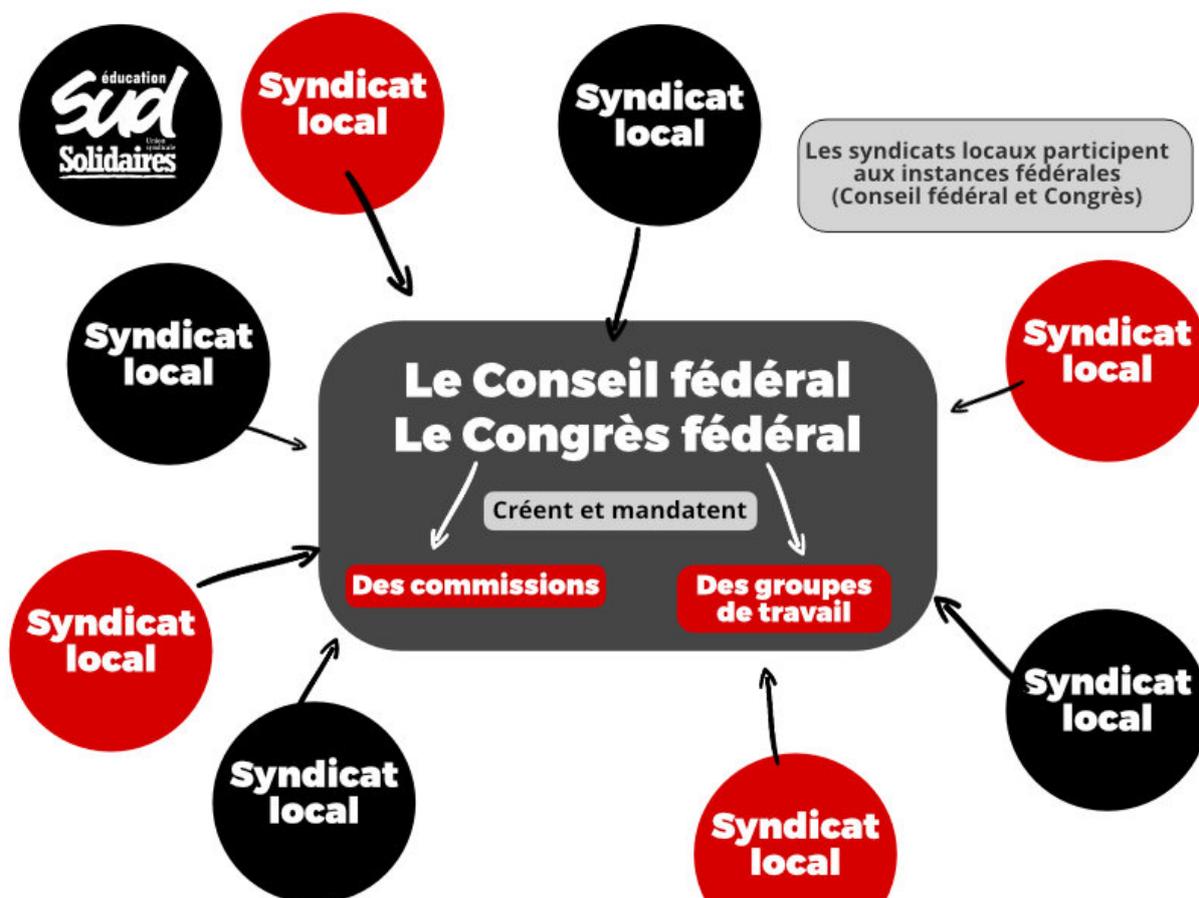
Ils décident de grandes orientations pour agir ensemble sur les 3 années à venir en congrès, et 5 fois par an en Conseil fédéral.

Outils :

- il existe deux listes de communication fédérale, horizontale : la liste equipes@listes.sudeducation.org qui regroupe les équipes militantes des syndicats départementaux et les adresses des mandats fédéraux, et la liste syndicats@listes.sudeducation.org qui regroupe les syndicats locaux et les adresses des mandats fédéraux.
- la Note hebdo est envoyée en fin de semaine et elle récapitule toutes les infos fédérales (dernières publications, fiches analyse, CR de réunion, prochaines réunions des commissions, prochains stages...)



La structuration fédérale



Le congrès fédéral

Le congrès de SUD éducation se réunit tous les trois ans, il décide des grandes orientations pour la fédération. Il est composé de délégations de l'ensemble des syndicats membres. Il fait l'objet d'une préparation en amont avec pour visée, la meilleure appropriation possible par les équipes. Le congrès réunit des délégations des syndicats locaux. Chaque syndicat a autant de mandats qu'il syndique de personnels.

Les modifications des statuts sont adoptées en congrès à la majorité des 2/3 des mandats et des syndicats.

Les textes d'orientation sont adoptés à la majorité simple de 50 % des mandats et des syndicats.

Les motions d'actualité et les synthèses élaborées en cours de congrès, hors modification statutaire, sont adoptées à la majorité simple des délégué·es.

Le conseil fédéral

Le Conseil fédéral (CF) est l'instance décisionnelle de SUD éducation. Le CF met en œuvre les orientations définies et votées lors du congrès dans le respect des statuts et du règlement intérieur. Le CF est composé d'au plus deux représentant·es par syndicat, chaque syndicat disposant d'une voix. Il se réunit en règle générale 5 fois par an. Le CF peut donner (ou retirer) mandat à un syndicat ou à un·e adhérent·e, créer (ou dissoudre) une

commission dont il aura défini l'objectif de travail, créer ponctuellement une commission de médiation, selon les modalités définies au règlement intérieur, charger un ou plusieurs syndicats d'une étude sur un thème mis en débat au CF. Les mandaté·es et les commissions sont responsables devant le CF. Les délégué·es au CF doivent être mandaté·es sur les points prévus à l'ordre du jour régulier.

La prise de décision en CF

SUD éducation favorise **la prise de décision au consensus**. Le consensus est un processus de recherche du consentement le plus large, sans recourir à un vote formel préalable, au moyen de discussions, en dépassant les blocages et les clivages entre des positions différentes, voire divergentes, pour arriver à une position acceptable pour le plus grand nombre voire pour tou·tes.

À défaut, il est procédé à **un vote par syndicat**. Chaque syndicat dispose d'une voix, qu'importe son nombre d'adhérent·es. Si un syndicat le demande, il est procédé à **un vote par mandats**. La décision n'est entérinée que si elle atteint la majorité simple des syndicats qui participent au vote et, en cas de demande de vote par mandats, la majorité des syndicats et

des mandats.

Pour qu'une position soit adoptée, il faut que le nombre de voix "pour" soit supérieur à l'addition des voix "contre" et des "abstentions".

Quelle différence entre l'abstention et le NPPV (Ne Prend pas Part au Vote) ?

Le NPPV indique que l'on ne souhaite pas participer à la prise de décision, alors que l'abstention indique que nous ne sommes pas en mesure d'avoir une position pour l'instant, en raison d'un manque de temps pour débattre, des termes du vote... L'abstention permet d'indiquer que la prise de position est précipitée et de la bloquer.

Outils :

L'ordre du jour provisoire du CF est envoyé 3 semaines avant l'instance et l'ordre du jour définitif est envoyé 2 semaines avant. Vous trouverez sur le site interne l'ensemble des documents relatifs au CF.

La commission exécutive (CE)

La commission exécutive (CE) est composée de six à douze membres sur décision du Conseil fédéral. Elle comprend des co-secrétaires et au moins un·e trésorier·ière. Les membres de la CE, proposé·es par leur syndicat, sont désigné·es par le CF et peuvent être révoqué·es par le CF.

La CE est chargée d'exécuter les décisions du CF, d'assurer la gestion quotidienne, la représentation et l'expression de SUD éducation conformément aux mandats issus du

CF et du congrès. La CE anime la vie fédérale, elle est chargée d'assurer la coordination entre les commissions et entre celles-ci et les syndicats (calendrier, compte rendu, initiatives...). Elle assure le contrôle et le suivi des mandats et des décisions de CF.

Outils :

Pour contacter la CE :

vieinterne@sudeducation.org



Les commissions et groupes de travail

Des commissions sont créées par le CF, qui en définit les objectifs de travail et qui mandate des adhérent·es proposé·es par leur syndicat pour les animer. Ces mandaté·es et les commissions sont responsables devant le CF. Il n'est pas nécessaire d'être mandaté·e par son syndicat pour participer à une commission, néanmoins les adhérent·es qui participent à des commissions doivent en rendre compte à leur syndicat local.

En effet, le travail des commissions doit être ancré dans la vie et les préoccupations des syndicats locaux. Ce sont des espaces de mutualisation, de formation, d'animation de la vie fédérale et d'application des décisions de CF. Les commissions ne sont pas des instances décisionnelles. Elles n'ont pas vocation à agir publiquement en autonomie.



Outils :

· les comptes-rendus et les dates des réunions des commissions sont consultables sur le site interne.sudeducation.org et dans la note hebdo envoyée chaque semaine.

· pour être inscrit·e sur les listes fédérales des commissions et de GT, il faut que le syndicat local écrive au mandaté en charge des listes mails en mentionnant le nom, prénom, adresse mail et la liste à laquelle vous souhaitez inscrire l'adhérent·e.



Les commissions et GT de SUD éducation

Nom de la commission / GT

1^{er} degré
2nd degré
Antiracisme
Antisexisme et LGBTQIA+
CAC (Commission d'Animation du Congrès)
Conditions de travail
École inclusive
Écologie
Enseignement supérieur et recherche
International
Immigration Sans Papiers (ISP)
Lycée pro
Précarité
Pédagogies Émancipatrices
SNU
Juridique

Liste mail

premierdegre@listes.sudeducation.org
seconddegre@listes.sudeducation.org
antiracisme@listes.sudeducation.org
antisexisme-lgbtqia+@listes.sudeducation.org
prepacongres@listes.sudeducation.org
etvoilaletravail@listes.sudeducation.org
ecole-inclusive@listes.sudeducation.org
gtecologie@listes.sudeducation.org
sudsupadh@listes.sudeducation.org
international@listes.sudeducation.org
isp@sudeducation.org
lyceeprofessionnel@listes.sudeducation.org
precarite@listes.sudeducation.org
pedagogiesemancipatrices@listes.sudeducation.org
snu@listes.sudeducation.org
juridique@listes.sudeducation.org

Cellule de veille et Commission de résolution des conflits (CRC)

Il faut être mandaté·e pour participer à ces commissions

Pour être inscrit·e sur la liste d'une commission ou d'un GT, votre syndicat doit envoyer votre inscription à listes.mandat@sudeducation.org.



Les stages fédéraux

Les adhérent·es de SUD éducation ont accès aux stages organisés par SUD éducation. Vous pourrez trouver sur le site interne une page avec toutes les infos sur les stages (le calendrier, le formulaire pour déclarer des stages locaux, des ressources...)

Et l'interpro ?

SUD éducation est membre de l'Union syndicale Solidaires qui regroupe des fédérations et syndicats nationaux de différents secteurs professionnelles.

L'Union syndicale Solidaires fonctionne selon une double structuration :

× professionnelle : les syndicats et fédérations adhèrent au niveau national à Solidaires et participent à toutes les instances (Comité national et Bureau national)

× interprofessionnelle : à l'échelle des départements, les syndicats SUD éducation participent à leur Solidaires départemental qui regroupe les syndicats de Solidaires présents dans le département. Les Solidaires départementaux sont représentés à l'échelle nationale dans le Comité national.

Ainsi chaque adhérent·e d'une structure membre de Solidaires peut porter deux fois sa voix : dans sa structure professionnelles et dans sa structure départementale interpro. Il est possible pour les adhérent·es de participer à des stages interprofessionnels.

